

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 3063

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Ventes et cessions

808 664 478 RCS Paris.

NYSOR.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 25000.00 EUR.

Adresse : 48, rue de Londres, 75008 Paris.

Précédent propriétaire : 808 664 478 RCS Paris. **NYSOR.**

Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : NESYS Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 48 rue de Londres 75008 Paris Capital : 85914.00 EUR Numéro unique d'identification : 510075310 Lieu d'immatriculation : Paris. Société absorbée : NYSOR Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 48 rue de Londres 75008 Paris Capital : 25000.00 EUR Numéro unique d'identification : 808664478 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 6662834.56 EUR - passif de 4985042.22 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : La société Absorbante détenant au jour du dépôt au Greffe du traité, l'intégralité des actions de la Société Absorbée et s'engageant à les conserver jusqu'à la date de réalisation de la Fusion, conformément au régime de la fusion simplifiée, il ne sera pas procédé à l'échange des actions de la Société Absorbée contre des actions de la Société Absorbante. Il n'y aura aucune émission de titres ni augmentation de capital de la société Absorbante. Prime de fusion: La différence entre la valeur nette des biens et droits apportés, soit 1 677 792,34 Euros et la valeur nette comptable dans les livres de la Société Absorbante des 10 000 actions de la société NYSOR dont elle est propriétaire, soit 1 677 800 Euros, constituera un mali de fusion d'un montant de 7,66 Euros, analysé comme étant un vrai mali, et devant être comptabilisé en charges dans le résultat financier. . Date du projet commun de fusion : 10.11.2020. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société NESYS : 12.11.2020 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société NYSOR : 12.11.2020 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..